

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du lundi 01 juin 2026

Nbre de membres
en exercice : 11
Présents : 8
Représentés : 0
Votants : 8

Le un juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Malroy, dûment convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Hervé GAUDÉ, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. Hervé GAUDÉ, Jenny FABBRI, Alain SALOMON, Aloyse CAISSUTTI, Cathy Yvette CAULIEZ, Lorène CHARROIN, Serge GODARD, Baptiste REMY

Excusés :

Absents : Fernande DE SOUSA, Henri POINSIGNON, Monique RAUCOULES

Conseillers ayant donné pouvoir :

Secrétaire de Séance : Alain SALOMON

DE_2026_027 : Donation parcelle section 1 n° 142

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires de la parcelle située au lieu-dit "Les Plantes" et cadastrée section 1 n° 142, d'une surface de 209 m², ont fait part de leur décision d'en faire don à la commune de Malroy.

Après avoir échangé avec les propriétaires, il s'avère qu'ils ne souhaitent avoir aucun frais à supporter.

Cette parcelle non bâtie est située en zone UB et dans une zone de 100m d'une voie de catégorie 3 pour le classement sonore des infrastructures de transports terrestres. Sa valeur est estimée à 105 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000.00 €, un avis des domaines n'est pas nécessaire,

Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter le don de la parcelle sise lieu-dit "Les Plantes" cadastrée section 1 n° 142, d'une surface de 209 m²,

- **DIT** que l'étude désignée pour la rédaction des actes notariés est l'étude de Maîtres Gilbert GRAZIOSI et Franck GRAZIOSI, notaires associés à Metz,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

A Malroy, le 01 juin 2026

Le Secrétaire de Séance,
Alain SALOMON



Le Maire,
Hervé GAUDÉ



Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de reception de l'AR: 08/06/2026

057-215704388-DE_2026_027-DE

AGEDI